

**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérative :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

56

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 septembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Didier STURMA à Isabelle FUREGON  
Farida LAÏD à Éric BOUCOURT  
Tahar BOUANANE à Jean-Michel LAVEST

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ.

**Conseillers ayant voix délibérative :** Guy PRADELLE, Alain DESCOLS

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

### MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP-CP) – PISCINE INTERCOMMUNALE

**Rapporteur :** Olivier CHAMBON, Vice-Président

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

**Considérant** que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur le projet de création d'une piscine intercommunale a été ouverte par délibération du Conseil communautaire du 8 novembre 2018.

Cette AP, arrêtée à titre prévisionnelle à 12,8 millions d'euros par délibération du 17 décembre 2020, a fait l'objet d'une répartition des crédits de paiement au sortir de l'exécution 2020 (par délibération du 10 mars 2021) comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	6 500 000	4 900 000	80 503,06

Par délibération du 22 mars 2022, sur la base de l'exécution financière 2021 et dans le cadre de l'enveloppe ouverte au niveau de l'AP, il a été proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 000 000	83 600,26

Vu le montant des révisions de prix non prévues dans l'autorisation de programmes initiales, il y a lieu d'augmenter l'autorisation de programme et de la porter à 13 585 115,74 €

Les crédits de paiement se répartiraient de la manière suivante :

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 868 716,00

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

TOTAL VOTANTS : 56

Conseillers présents : 50

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

2 Abstentions : Jean-Michel LAVEST (+ procuration de Tahar BOUANANE)

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

*H. Boudon*

Hélène BOUDON

Le Président,

*Tony Bernard*

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

